

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</p> <p>DCM20251104-2</p>	<p style="text-align: center;">Séance du 04 novembre 2025 à 18h30</p> <p>L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>Date d'envoi de la convocation : le 24 octobre 2025</p>	
<p>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 05 novembre 2025</p>	
<p style="text-align: center;">Etaients présents ()</p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;">Etaients excusés ayant donné procuration ()</p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.</p>	
<p>En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.</p>	
<p>Nbre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">- En exercice : 29 - Quorum : 15- Présents :- Ayant donné procuration :- Absents :- Ayant pris part au vote :	<p>Résultat du vote :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour :- Contre :- Abstention :

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

L'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire propose le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025.

La Commission Finances, réunie le 23 octobre 2025, a émis un avis favorable avec 2 abstentions.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025 ;
- **Autorise** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER